

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2022

RÉFORMER L'ADOPTION

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Gosselin, Mme Bassire, M. Di Filippo, M. Aubert, M. de la Verpillière,
Mme Corneloup, M. Sermier, M. Reiss, M. Cattin, M. Bazin, Mme Boëlle, M. Teissier,
M. Ramadier, M. Meyer, M. Le Fur et Mme Louwagie

ARTICLE 11 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Assemblée nationale a rétabli en nouvelle lecture l'habilitation à légiférer par ordonnances demandée par le Gouvernement.

Cet amendement vise à supprimer cette habilitation sur un sujet aussi important et sensible que l'adoption, a fortiori eu égard à la généralité de ses termes.